occasion pour renouveler a
Monsieur l'Envoyé l'expression
de sa considération très distinguée.

Vienne, le 15 Juillet. 1850. Signé / F. Schwarzenberg.

A Son Excellence Aali Pacha
Ministre des affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

&c. &c. &c.

Vienne, le 16 Juillet, 1850.

N° 127.

Monseigneur,

En me référant à mon respectueux rapport du 11 Juin N° 116, auquel se trouvait annexé copie de la note que j'avais adressée à S.A. le Prince de Schwarzenberg au sujet du droit de tonnage exigé des navires Ottomans dans les ports autrichiens, j'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence que le Gouvernement Impérial d'Autriche s'est empressé de faire droit à notre juste réclamation, en assimilant entièrement, pour l'avenir, les bâtiments sous pavillon Ottoman dans les ports autrichiens, à l'égard du droit de tonnage, aux bâtiments indigènes, ainsi que Votre Excellence l'observera par la note responsive que S.A. le Prince de Schwarzenberg vient de me remettre, et dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie.

Il s'ensuit que les bâtiments sous pavillon ottoman qui jusqu'ici payaient dans les ports autrichiens un droit d'un florin par tonneau, n'y acquitteront désormais qu'un droit de 2, de 4 ou de 6 kreutzers, suivant leur capacité, à l'instar des navires indigènes et de ceux des autres nations favorisées.

Nous devons nous féliciter d'autant plus de ce résultat, que les navires de commerce français, sous tuscans et d'autres nations, continuent, faute de convention spéciale, à payer l'excessif droit d'un florin par tonneau.

Comme le traitement, auquel notre pavillon était assujetti jusqu'à ce jour dans les ports autrichiens, a dû déterminer nos capitaines à un commerce jadis fréquent et lucratif avec ces ports, il importerait que votre Excellence

voudrût bien faire publier par les
journaux et autrement la résolution
que vient de prendre le Gouvernement
impérial d'Autriche en faveur de
notre pavillon, afin d'en informer
le commerce et notre navigation
mercantile.

Je suis avec le plus profond
respect

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
étrangères de S. M. Impl.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 16 Juillet 1850.

N°. 128.

Monseigneur!

M^r le Prince de Schwarzenberg, avec qui j'ai eu une entrevue avant-hier, n'a pu me donner aucun renseignement positif sur les affaires de Bulgarie qui, d'ailleurs, d'après les nouvelles publiées dans les journaux, semblaient avoir pris une tournure favorable à la Sublime Porte. Le Prince m'a dit que les autorités autrichiennes sur les frontières étaient dans l'impossibilité de savoir ce qui se passait en Bulgarie par la raison que les Musulmans de cette province défendaient sous peine de mort, l'entrée dans leur pays à tout explorateur étranger. Il a ajouté que suivant certains bruits,

/.

le Duché de Nassau aurait aussi l'intention de se retirer de cette Union.

Une dépêche télégraphique de Madrid du 12 annonce la délivrance de la Reine qui est accouchée d'un garçon mort-né.

deux mille individus, hommes,
femmes et enfants auraient été
massacrés. Je n'ai pas manqué
de relever le manque de toute
vraisemblance de bruits evidem-
ment exagérés et semblables aux
fausetés que les propagandistes
et les ennemis de la Sublime
Porte ont débités à d'autres époques
et dans des circonstances ana-
logues, dans le but de dénigrer
l'Empire Ottoman.

Le Traité de paix et les
actes séparés conclus entre la
Prusse et le Danemark préoc-
cupent exclusivement la presse
Allemande et sont exploités par
les adversaires de la Prusse pour
exciter le mécontentement et
l'animosité des peuples Ger-
maniques contre cette Puissance.
Comme le Traité de paix a été
signé par la Prusse au nom
de la Confédération, il serait

v.

bien possible que la Bavière et d'autres États allemands mis-sent des difficultés à sa ratification, non pas pour faire la guerre au Danemark, mais pour contrarier de plus en plus le Cabinet de Berlin. D'après une dépêche télégraphique de Hambourg, les troupes du Holstein auraient envahi le Schleswig dans la nuit des 11 au 12 et marcheraient vers Eckernförde ; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Les négociations entre l'Autriche et la Prusse sur la question Allemande continuent sans aucun résultat et l'Assemblée de Francfort reste toujours inactive. Ce qui faciliterait une entente, ce sont les défections successives des membres les plus importants de l'Union prussienne. On dit déjà que

/.

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
étrangères de S. M. Imple.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 23 Juillet 1850

N. 129.

Monseigneur!

M. le Prince de Schwarzenberg, que j'ai vu hier, n'était pas, cette fois encore, en état de me donner des nouvelles certaines sur les affaires de Bulgarie. Il présumait cependant que des manœuvres insurrectionnelles se tramaient dans cette province, comme en Bosnie, et surtout en Servie, et que les réfugiés Hongrois et Polonais, si exercés dans la propagande révolutionnaire ne contribuaient pas peu à alimenter l'excitation. Il m'a dit, enfin, que, bien que le Cabinet de Vienne eût déclaré dès le principe ne pas s'opposer à ce que la Sublime Porte prît à l'égard des réfugiés

./.

hongrois et polonais, non
compris dans la liste des
internés, telle mesure que bon
lui semblerait, quelque perni-
cieux, d'ailleurs, que dût, d'après
son avis, être à l'Empire Otto-
man le séjour dans ses États
d'individus si dangereux, il
s'attendait que la Sublime
Porte, conformément à la
teneur des Traités, éloignerait
de ses provinces limitrophes les
réfugiés de cette catégorie qui
y résident, ainsi que les officiers
hongrois et polonais placés sous
les ordres de Son Exc. Emer-Pacha.

Le Comte Guilay, jus-
qu'ici Ministre de la guerre,
qui avait donné sa démission,
vient d'être nommé Comman-
dant d'un corps d'armée en
Italie, et remplacé au Minis-
tère de la guerre par le

/.

général Szoviche.

La révocation et la mise à la retraite du général Haynau, motivée sur son refus d'obéir aux ordres du Gouvernement, a produit une impression favorable au Ministère qui, par cet acte d'autorité, a voulu donner un exemple de sévérité et affaiblir par là la prépondérance que les Chefs militaires s'étaient arrogée à la suite des services qu'ils avaient rendus à l'Empire dans des circonstances critiques.

La ratification du Traité de paix, conclue entre la Prusse et le Danemarck, a fourni au Cabinet de Vienne une occasion pour susciter de nouveaux soucis à la Prusse. Le Cabinet offre bien de ratifier le Traité, mais par l'intermédiaire

/.

de l'Assemblée plénière réunie
à Francfort, en soutenant que
celle-ci, d'après les stipulations
de l'acte constitutif de la
Confédération Germanique de
1815, est seule compétente pour
ratifier ce Traité, conclu au
nom de la Confédération même.
Il prévoit que, la question ainsi
posée, on la Diète adoptera
son avis et dans ce cas elle
reconnaîtra l'Assemblée de
Francfort comme plénière, ou
elle s'y refusera et alors la
ratification du Traité sera en
butte à d'interminables retards
ce qui placerait le Cabinet de
Berlin dans une fausse posi-
tion.

En attendant les armées
Danoise et Schleswig-Holstei-
noise, déjà entrées, de part et
d'autre, sur le territoire des

./.

Duché de Schleswig, se trou-
vent en présence, et la guerre,
à laquelle le Traité de paix
signé à Berlin aurait dû
mettre fin, est sur le point
de recommencer, à moins que
la Russie, dont la flotte se
trouve, partie en croisière de-
vant la rade de Kiel, et partie
en compagnie de la flotte
Danoise, ne se réserve à inter-
venir sous prétexte de prévenir
les hostilités, ou d'arrêter l'ef-
fusion du sang.

Bien que les négo-
ciations qui se poursuivent
entre l'Autriche et la Prusse
au sujet de la question alle-
mande n'aient abouti à
aucun résultat, on croit que
des instructions vont être
transmises à Francfort pour
que l'Assemblée y réunie

/.

reprenne ses séances pour
s'occuper enfin de l'objet de
sa convocation.

Une dépêche télégra-
phique de Paris du 21 annonce
que le Club des réfugiés fran-
çais à Londres a été fermé
par la police.

Le rappel du Comte
Médem est positif; il restera
dans le poste qu'il occupe
un mois encore, après quoi
il ira s'établir, d'après ce
qu'il m'a dit, dans ses terres
en Courlande.

VIII

74a

A Son Excellence Aali Pacha
Ministre des Affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Vienne, le 30 Juillet, 1850

No 130.

Monseigneur,

Dans une entrevue que j'ai eue hier avec M. le Prince de Schwarzenberg, ce Ministre m'a dit que, suivant des nouvelles reçues de Londres et de Paris, M. Kossuth y était attendu d'un moment à l'autre; que ces nouvelles ne lui paraissaient pas sans fondement et en juger par les correspondances suivies que Kossuth et les autres internés entretenaient avec leurs adhérents en Angleterre et en France, et que M. de Bletzyl recevrait par le courrier d'aujourd'hui, l'ordre d'appeler sur ce sujet l'attention de la Sublime Porte. En même temps il m'a prié d'en informer de mon côté Votre Excellence, afin qu'Elle voulût bien faire prendre les mesures nécessaires pour déjouer toute tentative d'évasion, attendu que la présence de Kossuth et de ses compagnons en Angleterre ou en France, deviendrait d'autant plus dangereuse pour la sécurité

Consul demandait une réparation consistant en sept points aussi absurdes qu'inadmissibles, et que la Sublime Porte ferait bien de se refuser à toutes ces exigences qui, si l'on y satisfaisait, auraient pour résultat de porter atteinte à l'autorité d'un Prince dévoué et fidèle à Sa Majesté Impériale le Sultan, et d'encourager, d'un autre côté, le parti Miloch dont il serait impolitique de favoriser les intrigues.

Je suis avec le plus profond respect

de la Hongrie, que ce royaume, bien
loin de jouir d'une tranquillité désir-
rable, est en ce moment plus que jamais
dans un état d'excitation inquiétant.
Il a ajouté que la conduite que la
Sublime Porte tiendrait à l'égard de
Kossuth et des autres réfugiés de Kutachié
serait la pierre de touche de ses senti-
ments de loyale amitié pour
l'Autriche. Tout en assurant M.r le
Prince de Schwarzenberg que je me
ferais un devoir bien empressé de
m'acquitter de ce message auprès de
Votre Excellence, je n'ai pas manqué
de lui faire observer que les nouvelles
dont il me parlait me paraissaient
invraisemblables, et d'autant plus
dénuées de fondement que la Sublime
Porte continue à faire surveiller les
réfugiés en question avec cette loyauté
dont elle a donné des preuves si itératives
depuis leur entrée sur le territoire Ottoman.

à cette occasion le Prince
m'a répété qu'il s'attendait que,
conformément à la teneur des traités,
qui interdisent le séjour près des
frontières aux réfugiés des deux Empires,
la Sublime Porte témoignerait encore
une fois de ses intentions de bon
voisinage, en éloignant de l'armée
de Bosnie, commandée par S. Exc.
Omer-Pacha, les militaires Hongrois
et Polonais, dont le nombre, d'après
de nouveaux renseignements reçus
par le Cabinet de Vienne, s'élèverait
à plusieurs centaines.

Enfin, M.r le Prince de Schwar-
zenberg m'a parlé d'un différend
surgi entre le Consul d'Angleterre à
Belgrade et l'administration du
Prince de Servie, à la suite de
l'arrestation par la police d'un individu
placé sous la protection du Consulat
Britannique; et sans entrer dans les
détails, il s'est borné à me dire que le

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Impl.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 30 Juillet 1850

N. 131.

Monseigneur!

A l'expiration du terme de trois semaines, stipulé pour la ratification du Traité de paix conclu au nom de la Confédération entre la Prusse et le Danemark, le Cabinet de Berlin lui-même n'a pas, non plus, rempli cette formalité, en présence du refus de l'Autriche et des États qui suivent sa politique. En revanche, il a proposé de donner les pouvoirs pour ratifier au nom de la Confédération à la Commission provisoire centrale, composée, comme on sait, de deux membres autrichiens et de deux membres

/.

prussiens. Mais l'Autriche
et ses adhérents insistent tou-
jours sur la compétence de
l'assemblée plénière de la
Diète, conformément aux
articles 12 et 49 de l'acte
final signé à Vienne le
15 Mai 1820.

En attendant, suivant
des nouvelles télégraphiques
du 25, de la ville de Schles-
wig, une bataille acharnée
eut lieu, le jour même, près
de cette ville, entre les Danois
et les Holsteinois. Ces derniers,
ayant eu le dessous, durent se
retirer à Schstedt, une lieue
au Nord de l'Eyder. A 6 heures
du soir, les Danois avaient
déjà occupé la ville de
Schleswig. La garnison d'Eckern-
förde fut désarmée.

On avait dit que la flotte

/.

anglaise de onze vaisseaux
de ligne, qu'on attendait dans
les parages du Schleswig, y
avait déjà apparu; mais apré-
sent, tout en confirmant la
prochaine arrivée de cette
flotte, on assure que celle
dont on avait annoncé l'appa-
rition, était une nouvelle
flotte russe, amenant 10 à 15
mille hommes de troupes
de débarquement.

Aussitôt que le
collège de Princes, pouvoir
provisoire de l'Union, a été
prolongé de trois mois à
dater du 15 Juillet, le Cabinet
de Berlin a adressé au Comte
de Bernstorff une dépêche,
par laquelle il lui enjoignait
de demander au Cabinet de
Vienne une réponse définitive
aux propositions contenues dans

/.

la dépêche de M. de Schleinitz
du 2 Juillet et de lui faire
observer que la Prusse ne
saurait abandonner l'Union,
ni rien faire qui pût l'humi-
lier ; que, si les Etats allemands
s'entendaient, d'un commun
accord, sur la nouvelle Con-
stitution fédérale de l'Allema-
gne, elle, de son côté, et l'Union,
ne s'opposeraient pas à ce que
la Constitution du 26 Mai, quoi-
que révisée à Erfurt et acceptée
éventuellement et non pas dans
le but d'établir un fait accompli,
fût modifiée et mise en
harmonie avec le nouveau pacte
fédéral ; que cette entente défi-
nitive pourrait s'effectuer entre
les deux Cabinets dans le terme
de trois mois, pendant lequel
doit durer le provisoire de
l'Union ; qu'enfin, l'Autriche,

/.

en demandant la dissolution de l'Union avant la reconstruction de l'édifice de la Constitution générale, réclamait le dernier mot à la Prusse, sans avoir même prononcé une seule proposition positive. D'après ce qu'on m'a assuré, cette nouvelle communication n'a pas été accueillie par Mr. le Prince de Schwarzenberg plus favorablement que toutes les précédentes.

On assure, de plus, que des instructions transmises à Francfort, autorisent l'assemblée plénière à se transformer en Conseil restreint, c'est à dire en l'ancienne Diète germanique. Tout porte à croire que si la Diète réduite se constituait, la Prusse se retirerait, ce qui amènerait la scission de

V.

l'Allemagne depuis si long-
temps préoccupé, à moins qu'on
n'arrivât à une entente géné-
rale, soit pendant la durée
du provisoire de l'Union, soit
à la suite des défections qui
se manifesteraient à l'expira-
tion de ce provisoire. Déjà,
on annonce le départ de
Francfort du plénipotentiaire
prussien.

La condamnation
par l'Assemblée législative
du gérant du Journal "Le
pouvoir", la formation de
la Commission de perma-
nence qui doit remplacer cette
Assemblée pendant la prorо-
gation et qui est composée en
grande partie de membres
hostiles à l'Elysée, un article
très violent du Moniteur
du soir contre l'Assemblée

/.

législative, sont des symptômes significatifs de l'antagonisme qui se manifeste entre les deux pouvoirs.

Le Globe, organe du ministère anglais, dément les nouvelle de la fermeture du Club des réfugiés français à Londres.

Αρ. VIII
1

76α

Εν Κωνσταντ. τῇ 2/14 Δεκ. 1850.

Ἐξοχώτατε!

Ὑποσέβειαν ἔχω τὴν τιμὴν νὰ ἐμπροσθοβαρύνω τὴν ἐξοχότητά σας περὶ τοῦ ἐσωτερικοῦ διαλόγου μου μὲ ἐντροῦτ ὅσε ὁ πρ. τῶν Ἀθηνῶν.

Ἤρχετο αὐτὸς ἐδῶ μου διὰ βίου ἐνεργήματα σὲ τὴν ἐξοχότητά σας διὰ τὰς ὀρθὰς ἐρεθισμὸς μὲ ἐνεργείας της, αὐτὸς δὲ πῶς ἤρεσε αὐτὸ μικρὸ τὸν ἐνεργούμενόν του ὑποστηρίκτην της διάθεσιν.

Ἤθελεν ὅμως σεριοσὸν δι' αὐτὸν αὐτὸ ὀχληρὸ διὰ τοῦ δρόμου της νὰ ἐνδείξῃ μεταμορφοῦσα τὰ καθ' ἑαυτὰ ἐν τάξει διαφορετικὰ, αὐτὸ ἀδύνατο νὰ ἐκπορεύσῃ τὸ ἄτοπα σφιγκτὸ τὸ ὑπομονετικὸ ὡς τὸ διάστημα τοῦ διευθύνεσθαι μου ζωῆς, καὶ δὲν ἔβγαλε τὸ ἐμπόδιο ἡ ἀνοχὴ αὐτὴ τῆς σημερινῆς δυσχέρειας μου.

Καὶ σφόδρα ὡς τὰς ἀρχὰς τοῦ σαρακοστοῦ ἦλθε πρὸς ἐμὲ ὁ Ἀνδρέας ὑπερεβάλλης τὴν τιμὴν ἔβαλε δύο τὸ ἐπαναφέρω διαλογὰς τῆς Α.Υ. τοῦ ὑπερόχου αὐτοῦ ἀνεψιοῦ τοῦ ἐξωδαρισμένου ὅσως μὲ ἐξανοχὴν ὑποστηρίκτου ἐν Κωνσταντ.

ἔβρου δὲ ἔδω μὲ ἀφορμὴ ..... ὅμως ὁ ἀνεψιός μου αὐτὸς μὲ ἀπλότητα καὶ σαφηνείαν διὰ τοῦ ἄβαται τὸ ὑπόθεσιν μου ἔφερε.

Τοιοῦτο λοιπὸν ἐξοχότατε, ἦτο τὸ λεγόμενον διὰ τὸν Ἀνδρέαν ὁ ἔλαβε τὴν ἄδειαν μου, ἀπὸ ἀναπαυτικὸν τὸν ἔβρου ἀναχωρήσῃ, ἀφοῦ ἐπεσκέφθη τὸ Ἰωάν μὲ ἀπὸ τὴν βαρεῖαν ἀσθένειαν αὐτοῦ, ἐκεῖθεν μεταβῇ τὸ μὲ ἀναπαύσουν, ἀπὸ ἐκεῖσε ἀπὸ τὸ διὰ ὁρμὴν ἐσύστησε νὰ ἔλθῃ τὸ ἀγοράσῃ τρόπον ἀπὸ ἀφοῦ ἄφῃ τὸ ἀπόφασίν του τὰ μεταφέρῃ τὴν ἐπὶ μεταδόσεως μου, ἀπὸ ὁ κυβερνήτης τοῦ ἀνάπλου ἀπὸ διαταγὴ παρεκάλεσε τὸ ἔβαλεν εἰς ἄμμον τοῦ Ἀθηνῶν διὰ τὸ ἀπὸ ἀναπαύσῃ ἐκεῖ μίαν ἡμέραν ἀπὸ ἀφοῦ ἄφῃ τὸ ἀναφορικὸν τὸ ἄφῃ τὸ μὲ

διά τα ἐκβαρδιάδο καθ' ὑπερῶν διαδρομὴν σοκολάτα καθ' ἕνα δα.

Ὁ δάσκαλος δας εἶδε μπαρμπα δό ἀπαλάδδα, δια νὰ ἐμβῆ μεν, αὐτὸ ἐπειδὴ αὐτὸ δάς ἀπαλαμπρὰς δημοσίας αὐτὲς μὲ σαρακόσια μ' ὅλα λαύδα ἐπάνω ἀθ δάς διαδρομὰς δης ἐ. κυβερνήσεως ἐν ᾧ μέσον δρόμου δο χριστόνι ἐμπαλαμᾶς δό σρούξορο διά δὸ ὑψῆλα μεν σπίτια δο Ἀθηνῶν, φυσικὸ δι' ἀνοιχτὰ μου, σαραὶ δι' ἄλλο γι' γέμιναν αὐτὲς καμπόσα μὲ δορυφόλιανα αὐτ. αὐτὸ [illegible] δι' ἄλλο μου ἐμόλον μπαλαβαίνω αὐ κύριοι ξαπίνοφο. μπαλὰ δι' ἄλλο σάρκα διαμενὲ ἐν λαύδα δι' ἄλλο μὲ αὐτὸ σπιτάκι δου πάνω σπρεζόνι δης κ. διπόρδας αὐ μπαλαβαίνομεν αὐ ξαμόνι. ἐλλὰ μπαλὰ δι' αὐ ἐβάλαμεν αὐτὲς μας λόου οἱ Κύριοι σπρεζόνιοι δες κ. διπόρδις, καθὼς αὐ ὁ ἄλλος ἀχριόσαμεν τὰ δέκαρα αὐ ἐκ ἔρχομαι δας ὁ ἄλλος δας ἀνοίαν ἔκαμες ἐβ ἤμενα ἄλλο σρὸ πόρτα δου λόου. ἀλλ' οἱ ξάρκοι αὐ ἐδίνος οἱ ἀπαλαμπρὰς αὐτὲς καθημένος φαλτὰ δου καμπαναρίου πάνω

αὐ

ἐκπρέσο αὐ κύριοι. σαρακόσια καθὼς ἐκ. ἀπὸ γὰ ἔβγῆ δὰ σπρέμπατα αὐ ἐκπλέκοντα αὐτὸ ἄλλο δέκα ἀπ' σαραπάνω ἀ μὲ ἔβαλαν αὐ δὲ σρώτο μου. οἱ Α. ἐκ. ὁ πατέρας δου ἐμπόρευτο ἀπαγορεύει δὰ δίκαια μου, αὐ μπαλὲ σπιτάκι ἐν σρωτοχρονιὰ δου μὲ ἀνοίχεται ἀ μὲ ἀνοίχτη. ἀλλὰ σαραὶ φαίδαι σροσδοκία σπρεζόνια ἄλλοθεν αὐτὸ δυσαρεστέται ἀ σρὸς δαύτο, ἐγὼ ὁ κύριος ἐκπλέκοντα δὲ ὁ αὐ Α. μου ἄλλο ἐκπλέκοντα αὐτὸ ἄλλο σρῶτο δραμματεία δης ἐπιτροπείας ἀ λαμβάνη δ' ἐκεῖνο σαρακόσια δὲ μπαλὰ δι' ἐμένα αὐ Α. ἐκ. ὁ ἐδικός δου δὲ δυσαρεστέται ἀκριβῶς. ὁ ἐδικός κύριος λόγος δὲν ἐκπρεσπεύει αὐ μόνος δὲ ἀνοίχτη δι' ἀνοίχτη δου ἀνοίχτη, ἀλλ' ἄλλος ἐκπρέσ

διά τὸν νέον ἀρχηγεῖον ἀναγνώσεων δάφνου καὶ
τρέφαδο νὰ ἐμαλαύσῃ ὀχι τὸ σῶμα του μὲν
ἐνδύμων ἐχρείαζοντο ἴσως, νὰ ὁ κυβερνήτης νὰ
σαλπίσῃ τὸν ἀναχωρήσεως τῆς ὀπαδρίδος, ἀλλὰ
σοβαρὸν εἰς τὰ ἐναντία τοῦ ἀρχηγοῦ τῆς ἀρνεύσεως
αὐξάνεται καὶ ἐπιδεικνύεται εἰς αὐξήσεις, ἤρξαν
νὰ σαρεμβάνουν εἰς τοὺς ἄλλους· καὶ ἔτσι ἐσυνεζήτησαν
διαφόρως τὸν νέον Α. διαλλαγὴν καὶ τὰ ἐρεύνησαν
τοὺς βλαύ. ἔτι μεταξὺ καὶ τὸ πλοῖον. μὲ
ἄλλους ἐσφοσσαίδνε νὰ σῶσῃ τὸν κυβερνήτην
ἀγγελίαν ἐνδυσιά καὶ ἐκ τὸν ἀρχηγεῖον τῶν
ἄλλων σχεδὸν τοὺς ἀδρίους αἰσθημάτων τῆς Α.
ὑπερβάλλοντος· ἤθελον δὲ τὸν σῶσαι, καὶ ἔτσι ἐ-
καιδίκη τὴν αὐθαιρεσίαν τῆς Κυβερνήτου ἀρχῆς
καὶ τὸν αὐθαιρεσίαν τῆς Ἀμερίας καὶ Ἰωνίας καὶ
ἄλλων σαρώνεται καὶ ἀναγνώσεως καὶ διαδίδε-
ται καθημερινῶς μεγάλης συγγραφορίας, ἔτι
διὰ τὸν νέον ἄλλον καὶ ἀρχαιόμενα
τοῦ ἔθνους, καὶ ὅτι ὁ Ἀνδρέας μεταδίδει ἀναχώ-
ρησιν τὸν Β. Ἕλληνος ἔτι ἀρχήν, καὶ ἄλλους, ἔτι
καθαδιώξῃ καὶ δημεύσῃ τοὺς ἐκτρέπτων τοὺς ὃς
ἄλλους καὶ ὑπαίτιον τῆς δημοσίας ἀνάρχιας.

Ὁ νέος ἀρχηγὸς τῆς τὸ ὑπούργ. Μητρὸς
λίαν ὑπάρχας ὅτις ἄλλους καὶ ἐπὶ τῆς συνεδρίας τοῦ
κυρίου Α. Ἀνδρέου ἔχαιρε τὸν ἔθνους.

ὑπουργείου ἀναγνώσεως ἀρχηγὸς καὶ
ὑπουργὸν τῆς δικαιοσύνης· ἀπὸ ἀναχωρήσεως καὶ
συνέστησε τὸν ἀπὸ τὴν ἀναχώρησιν καὶ ἀναχώρησιν
τὸν ἀπὸ τὴν δίκην τὸν ἀναίρεσιν, ἤρξαν νὰ ἀπο-
κηρύττουν ἐκ τὸν ἀναχωρήσεως ἀπὸ τὸν ἀναχώρησιν
ἀπὸ τὸν ἀναχώρησιν καὶ διὰ νὰ ἐμποδίσουν ἐγκ
ἀναχωρήσεως ἐγκ τὸν ἀναχώρησιν ἐγκ τὸν ἀναχώρησιν
ἀπὸ ἀναχωρήσεως αὐτὸν· εἰσέτι τὸν ἀναχώρησιν τοῦ
ἀναχώρησιν καὶ ἐκ τὸν ἀναχώρησιν καὶ ἐκ τὸν ἀναχώρησιν
ἀναχώρησιν ἐκ τὸν ἀναχώρησιν τὸν ἀναχώρησιν ἐκ τὸν ἀναχώρησιν
τὸν ἀναχώρησιν ἐκ τὸν ἀναχώρησιν τὸν ἀναχώρησιν

ἦλθε καὶ ἔρχεται νὰ συμβάλῃ σταθερὰ ἐπὶ τοῦ ἀριθμητικοῦ
καὶ νὰ ἐκπληρώσῃ τὴν ὑπόσχεσιν εἰς τὸν ἄνθρωπον, ὃν
ἔκτισεν ὁ Κύριος καὶ ἐποίησεν αὐτὸν κατ' εἰκόνα καὶ
ὁμοίωσιν αὐτοῦ. Ἀλλ' ἐπειδὴ ἡ ἁμαρτία ἐπῆλθε καὶ
ἐμόλυνε τὴν ἀνθρωπίνην φύσιν, ἔπρεπε νὰ ἔλθῃ ὁ Σωτὴρ
καὶ Λυτρωτὴς τοῦ κόσμου, ἵνα ἐξαγοράσῃ τὸν ἄνθρωπον
ἐκ τῆς δουλείας τῆς ἁμαρτίας καὶ τοῦ διαβόλου καὶ
ἀποκαταστήσῃ αὐτὸν εἰς τὴν ἀρχαίαν αὐτοῦ ἀξίαν.
Ἐπειδὴ δὲ ἡ ἁμαρτία ἐπῆλθε διὰ τῆς παρακοῆς τοῦ
πρωτοπλάστου Ἀδάμ, ἔπρεπε καὶ ἡ ἀποκατάστασις νὰ
γείνῃ διὰ τῆς ὑπακοῆς τοῦ Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ἐπειδὴ
δὲ ἡ ἁμαρτία ἐπῆλθε διὰ τῆς ἀπάτης τοῦ ὄφεως, ἔπρεπε
καὶ ἡ ἀποκατάστασις νὰ γείνῃ διὰ τῆς ἀληθείας τοῦ
Εὐαγγελίου. Ἐπειδὴ δὲ ἡ ἁμαρτία ἐπῆλθε διὰ τῆς
ἀπάτης τοῦ ὄφεως, ἔπρεπε καὶ ἡ ἀποκατάστασις νὰ
γείνῃ διὰ τῆς ἀληθείας τοῦ Εὐαγγελίου. Ἐπειδὴ δὲ

κ' ὑδὲ αὐδὲν δικόδικας κὲ δικεσδόκη δα' δὲ δυρον
δῆας. ἐπὸ ὁ ἤδιος δεδῆρας ὅδαν ορκόδε ζηραὶ ἔναρον
πάοδαι· ζὸ δὲν νίκρόδελα δον, μεὶ ἐζεῖφρασι δὲ ἐνα
ρέναρας δον δια δὲ ορυόδὲ νίκρ δυορδαι λεωζαδαζὸς
δυριοδζεκεδὲ δον δορμαὶ ἐζεῖδ.

ὁ ἤδιος λονεμένας ἔζαι σαοσαὶ ὁ ζῆρος
δι' αὐδζεοὶ δι ζὸ δὲ δυρεοδζαι, ἔδζραμαι ἀζζοδι
ἔδ δι' Δαζάοδας ζεδνὶ δα' ἐζὲς κὶ ζραμένς
ἔδ δὸ ζραζζὶ δον δαδαδζρίνι ἀζζ αὐδις κὲ ὁ
δορμαὶ ἐζεῖδις συμμαδεδάδναι ἔδ δὸ ὁ ἐζὲς
ἀζζ αὐδι ἐμὸ ἐδαμαι ὁκάοζη, ὁναὶ ὁ Δαζάδις
ναὶ ἀζζὶ κὶ μὲ σαραμμωνὶς ἐζμὸ δι' ἀδεζδαμαι.

Ἐυχάδις μὲ μραζζὶ ἀζζ ὁ δαμζὶ δι δυροζὰν
δις Δαμάας λυρὶ κ' δηζαδὶν λαδὶζ σαα δαμόδις
ἐζ ζηδὶ δὲν μνύμαι μεν ἐαὶδὲ σραυδὰν, ὁὶ ὁ
ζμαι ἐμὸ νιαμμαὶ, ὁ ἰζνὰ ἀζζο δίμα δὶ κάμαν ὁκὶ
ανὲ ζέμναι ὁ' ὁ μραὶμαν. ὁ σαναὶ δὶ αὐδον
ζῆς ὁ σαὶν δαὶ νδαν ἰηδι ὁ μαδαβέρ δι' δις
Δαμαναὰς ἔδ δὶ ἰζνὰδα ζὶ ὁ' ἀδυρίν δαὶ
δηαζέρα δον δυροζέν δις δαδνις ἐμμάδις ἐδμάν
δα ὁ Δκμαναὰ κὶ ἐναζνὰδα ζὶ ἐκὶαμμαὰ ναζζαι
κζὶα' ὁ δυραδέμ ζὶ ἐκμαδα δον.

Καδα' ἤδα ζῆς αζζέναιν, ἀμμα' δὶ ζῆς δίναμ
ὁ' δαναδὴ ζῆ ὁὶαμμαναζζες ἄζαν ναμμαμ ὁὶαμμὶ
ραι, κὶ ὁάδις ναμμίζ δίνα ἀζζ ἀλαν μαιναδὸ

Παρακαλῶ ἐπροσφέρθη διὰ δημοσίας ὁδοῦ εἰς ἐπαγγελματίαν κυρίαν Δημητρίου. Ἐδὼ ὅσα θὰ βάλω μία διὰ κυρίαν δημοσίαν ἐξαίρεσιν ἐξαίρεσιν καὶ ἐξαίρεσιν καὶ ἐγκρίνεται διὰ μεταβίβασιν καὶ βεβαίως, ἀπὸ ἐξαίρεσιν ἀδειάσει ἐπὶ ἐγκρίσεως ἀπὸ τὸ μέτρον ἐξαιρέσεως ἐνεργείας ἐπὶ τὸ μέτρον ἐξαιρέσεως διὰ ἐνεργείας ἐξαίρεσιν καὶ ἐγκρίνεται διὰ μεταβίβασιν καὶ βεβαίως ἐπὶ ἐγκρίσεως ἀπὸ

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de Sa
Majesté Impériale le Sultan,
&c. &c. &c.

Vienne, le 6 Août, 1850.

No 132.

Monseigneur,

Hier dans une entrevue, Mr. le Prince de Schwarzenberg, en me montrant les originaux de plusieurs dépêches que Mr. Baum et un autre émissaire du gouvernement insurrectionnel Hongrois avaient adressées à Mr. Kossuth pendant leur mission à Constantinople, et qui ont été retrouvées récemment parmi les archives autrichiennes en Hongrie, m'a dit que ces pièces contenaient quelques renseignements curieux sur la sympathie dont ces émissaires auraient été l'objet à Constantinople.

Il m'a lu le paragraphe d'une de ces dépêches où il était dit qu'un certain Ahmed Effendi aurait été chargé de servir d'intermédiaire entre eux et les Ministres de la Sublime Porte qui, tout en les assurant de leur

sympathie, leur auraient fait savoir que, par des considérations de convenance, ils ne pouvaient les recevoir, ni avoir avec eux de relations directes et officielles, en même temps qu'ils les auraient engagés à user de circonspection dans les termes dont ils se serviraient, s'ils avaient à présenter officieusement à la Sublime Porte quelque exposé sur l'état de la Hongrie. Le Prince n'a montré en effet, sans m'en donner lecture, une copie d'un tel exposé, annexée à la dépêche même.

Un paragraphe d'une autre dépêche se rapportait aux efforts que ces émissaires auraient faits pour engager la Sublime Porte à ne pas permettre le passage par le Servie des troupes Austro-Russes, et à enjoindre aux Autorités Servicennes d'empêcher les habitants de Servie

d'aller au secours de l'Autriche et de rappeler ceux qui se trouvaient déjà parmi les troupes autrichiennes.

J'ai fait observer au Prince que le paragraphe qu'il m'avait lu en premier lieu, ne prouvait autre chose si ce n'est que la Sublime Porte, fidèle dans ses sentiments d'amitié pour l'Autriche, avait refusé de reconnaître et de recevoir les représentants du Gouvernement insurrectionnel de Hongrie; que, quant aux expressions de politesse qui auraient accompagné ce refus, et que je considérais d'ailleurs comme une pure vanterie de la part de ces émissaires, elles étaient bien plus naturelles que l'accueil, quoique innocent, fait par d'autres Gouvernements à des sujets Ottomans compromis ou mal intentionnés, que, pour ce qui était du passage de troupes à travers la Servie, le refus de les

concernent les intérêts des Hongrois,
que pour ôter à la Sublime Porte
l'embarras que sa présence lui
causait vis-à-vis d'autres Puissances.
J'ai fait remarquer au Prince que
le seul fait de l'expulsion de M.r
Spleny suffisait pour témoigner
hautement et des sentiments de la
Sublime Porte pour l'Autriche, et
de la fausseté de toute les assertions
des émissaires Hongrois.

Le Prince a ajouté que
quantité d'autres pièces de ce genre
étaient tombées à différentes époques
en son pouvoir, et qu'il ne m'avait
parlé de celles des émissaires Hongrois
à Constantinople, que parce que, ayant
été découvertes tout récemment,
elles se trouvaient par hasard sur
son bureau. Il a terminé la con-
versation, en me disant que la
conduite que la Sublime Porte tiendrait
à l'égard des réfugiés de Kutahie, serait

la preuve la seule positive de ses
sentiments de loyale amitié
envers l'Autriche.

Je suis avec le plus profond
respect,

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Imple
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 6 Août 1850

N°. 133.

Monseigneur!

A la suite des instructions transmises à Francfort et tendant à autoriser l'Assemblée réunie dans cette ville à se transformer en Conseil restreint, c'est à dire, en pouvoir exécutif de la Confédération, ou plutôt en l'ancienne Diète, les plénipotentiaires de la Prusse et des autres États de l'Union ont quitté Francfort par ordre de leurs Gouvernements. Toutefois, une divergence d'opinions sur la question de savoir si le Conseil restreint devait être convoqué par l'Autriche en vertu de son droit de présidence, ou bien

/.

envoyés aux deux Duchés sont si considérables, qu'on envisage comme reculée la possibilité d'une prompte pacification.

J'apprends de source certaine que le Comte de Neselrode, qui se trouve à Kissingen, se rendra à Vienne avant la fin de ce mois.

par suite d'une décision prise
ad hoc par l'Assemblée plénière,
a été conçue que, jusqu'à ce
moment, cette assemblée ne
s'est pas encore constituée en
conseil restreint.

La Prusse vient d'envo-
yer deux corps d'armée, l'un à
Kreutznach, l'autre à Wetzlar,
points rapprochés de Francfort
et de Mayence. Cependant, le
besoin du maintien de la paix
est si généralement senti en
Allemagne, qu'on ne semble
guère s'alarmer de ces mouve-
ments de la Prusse, qui, opérés
au moment du rappel des
plénipotentiaires de l'Union
de Francfort, et peu après les
remontrances diplomatiques
de l'Autriche sur la dislocation
des troupes badoises et leur
répartition dans des cantonne-

/.

ments prussiens, revêtent le caractère d'une démonstration belligueuse.

Contrairement à ce qu'on savait d'abord des dispositions de la Russie, on assure maintenant que le Cabinet de St. Petersbourg ne s'oppose plus à l'entrée de l'Autriche avec toutes ses États dans la Confédération germanique.

Malgré la victoire des Danois à Idstedt, près de la ville de Schleswig, l'armée Holsteinoise, reconcentrée à Rendsbourg, forteresse sur l'Eider, se prépare à une nouvelle lutte. La sympathie que la défaite des Holsteinois a réveillée dans toute l'Allemagne, est si vive, et les secours en Officiers, en soldats et en subsides de toute espèce

/.

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Imple.
le Sultan &a. &a. &a.

Vienne, le 13 Août 1850.

N. 134.

Monseigneur!

Rien de bien
saillant en fait de nouvelles
politiques.

Le Grand-Duché de
Hesse, qui hésitait d'abord à
consentir à la transformation
de l'assemblée plénière de
Francfort en Conseil restreint,
venant de donner son accession,
tout porte à croire que les neuf
voix dont on a besoin pour
cette transformation seront
ainsi réunies, et que malgré
l'opposition de la Prusse et des
États de l'Union, l'assemblée
de Francfort ne tardera pas
à se constituer en Diète réduite,
d'autant plus que le Roi de
Hollande, à qui l'on suppose
la velléité de profiter de

/.

l'état actuel des choses en
Allemagne pour dissoudre
les liens qui unissent les
Duchés de Luxembourg et
de Limbourg à la Confédé-
ration Germanique, semble,
cependant, disposé à se
prêter à la formation du
Conseil restreint.

Les armées Danoise
et Holsteinoise se trouvent
en présence, et les escarmouches
qui ont eu lieu de temps à autre
pourraient finir par amener une
rencontre décisive, à laquelle se
préparent déjà les deux parties, à
moins que l'Angleterre, la France
et la Russie, qui, avec la Suède
et le Danemark, ont signé, le 2
de ce mois, le projet de protocole
arrêté à Londres, n'interviennent
à temps pour empêcher une
nouvelle collision.

La diplomatie n'a

/.

pas remarqué avec indifférence que le Comte de Chambord, qui, lors de son passage à Vienne, n'a pas été invité à dîner avec l'Empereur, ait été, à son arrivée à Berlin, admis à la table du Roi, qui, assure-t-on, portait à cette occasion l'Ordre du St. Esprit.

Sa Majesté l'Empereur, qui, à cause du maintien de l'état de siége, ne voudrait pas se trouver à Vienne le 18 de ce mois, anniversaire de sa naissance, va partir pour Gmunden, dans la Haute-Autriche, se proposant, dit-on, de visiter en retournant, la Bohême et la Moravie.

restera pas sans récompense.

Fitte et mille saxes à

Balaclava, où j'ai lui parlé

Prince Stephanatsi, qui

devient un personnage

de la part de votre ami

bientôt Pierre Jones

Une note de réponse je

vous en prie - et dommage

mais tous les détails de votre

réception à Stamboul -

11 Carlton Terrace

London Août - 14th - 1850

Mon cher ami

Lord Palmerston étant

de retour à Londres

de sa campagne, je

lui ai donné lecture

de votre admirable

lettre, et je me suis

que me félicite de
résultat — Entre ex-
-pressions bien Montes
se trouve celle ci —
" I have always been
" the same favorable
" account of Mesmer
" which you give of
" him; But your testimony
" is the best for you have
" had the best opportunities

" of forming your judgement
" of him"
Je me suis empressé
toujours de donner
de vos nouvelles, et
surtout de votre ami
constante Lord Fonoby —
Courage, Mon Ami,
Courage, et soyez
persuadé que votre
cause le votre se

VIII

81a.

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Imple
le Sultan &a. &a. &a.

Vienne, le 20 Août 1850

N. 135.

Monseigneur!

L'assemblée
plénière de Francfort s'est
dissoute, après avoir adopté
unanimement et signé la
résolution de se constituer en
Diète réduite, laquelle sera
convoquée pour le 1er Sep-
tembre.

En attendant, la
Prusse, prévoyant l'irrévo-
cabilité de cette décision, a
posé un <u>casus belli</u>, soit
dans le cas où la Diète ré-
duite se mettrait en posses-
sion de la caisse, des archives
et de la propriété de la Con-
fédération, soit dans celui où
l'Autriche s'opposerait par
la force au passage par Ma-
yence des troupes badoises, et

/.

à l'occupation de la forteresse de Rastadt par les troupes prussiennes.

Cependant, le danger dont ces deux points de contestations menaçaient le maintien de la paix, en Allemagne, vient d'être écarté.

En effet, pour ce qui est du premier point, le Cabinet de Berlin, sur le refus de l'Autriche de continuer à confier la garde des archives et de la propriété de la Confédération à la Commission fédérale provisoire, ayant proposé d'instituer une Commission dont les membres seraient nommés moitié par l'Autriche et moitié par la Prusse, pour en être la dépositaire jusqu'à la réorganisation définitive

/.

de la Constitution de la Confédération, celui de Vienne, ne reconnaissant pas aux deux grands Gouvernements de l'Allemagne le droit de disposer à eux seuls des biens de la Confédération, s'est offert, néanmoins, de conférer sur ce sujet avec les Gouvernements allemands qui adhèrent à ses vues, pour tâcher de les engager à consentir à ce mode d'arrangements.

Quant au second point, le Cabinet de Vienne a accepté la proposition faite par celui de Berlin, de soumettre ce différend à la décision de deux arbitres qui seraient nommés, l'un par l'Autriche et l'autre par la Prusse parmi les Souverains

de l'Allemagne, et qui, en cas de désaccord, choisiraient un tiers-arbitre parmi les mêmes Souverains. L'Autriche a déjà nommé pour son arbitre le Roi de Bavière; mais on ignore encore le choix de la Prusse. Il semble difficile que les deux arbitres parviennent à s'entendre, soit sur la solution du différend, soit sur le choix du surarbitre, qui, devant être un Prince Allemand, appartiendrait naturellement à l'un des deux partis.

Ce qui précède, et qui est en définitive le maintien du Statu-quo quant aux deux points en contestation, est un indice suffisant que les deux Cabinets sont également animés du désir d'évi

/.

ter la guerre; et, dès lors, on est autorisé à croire que la solution de la question allemande, s'il doit y en avoir une, pourra être obtenue par la voie pacifique.

Déjà on assure que la Diète réduite, dès son ouverture, s'occupera de la question Dano-Holsteinoise, qui ne semble pas devoir être jusqu'alors résolue, et qu'elle décidera d'envoyer dans le Duché de Holstein une armée fédérale pour arrêter l'effusion du sang et accomplir la pacification stipulée par le Traité conclu à Berlin. Dans ce cas, la Prusse ne voudrait sans doute pas voir le Holstein occupé par une armée de ses adversaires; elle exigerait de participer à cette

/.

expédition et, dès lors, elle concourrait par le fait à l'exécution d'une des décisions de la Diète réduite, ce qui serait un pas vers une entente ultérieure.

Le Parlement d'Angleterre a été prorogé le 15 de ce mois par la Reine en personne. Voici les deux paragraphes du discours de Sa Majesté qui se rapportent à la politique extérieure:

" J'ai lieu d'espérer que
" le Traité entre le Danemark
" et l'Allemagne, conclu à
" Berlin sous ma médiation,
" pourra conduire, à une époque
" peu éloignée au rétablisse-
" ment de la paix dans le
" Nord de l'Europe. Je ne
" négligerai aucun effort pour
" arriver à atteindre ce grand

/.

" bienfait.

"Je continue à entre-
" tenir les relations les plus
" amicales avec les Puissances
" étrangères, et j'ai l'espoir que
" rien ne surviendra qui soit
" de nature à troubler la
" paix générale."

VIII

82a

Constantinople, le 23 août v. s.
1850

Mon cher ami,

Il y a bien long temps que je n'ai pas pu vous donner signe de vie. Je vous demande bien pardon de ce long silence et vous prie de croire que ça n'est pas tout à fait ma faute.

Vos démarches auprès du Gouvt autrichien en faveur de nos bâtimens marchands ont été très fortement approuvées par S. M. I. Par la poste prochaine je vous répondrai officiellement pour vous transmettre l'expression de la satisfaction de notre auguste maître.

Le Gouvernement Imp: a également approuvé le langage que vous avez tenu vis-à-vis du Pr. de Schwarzenberg quand il vous a parlé de notre prétendue intelligence avec les

rebelles hongrois. Il est bien naturel
que les agents du gouvernement
insurrectionnel aient attribué à
leur mérite les quelques mesures
que nous avons cru devoir adopter alors
dans l'unique intérêt de notre
propre conservation. Le Chargé
d'affaire d'Autriche m'a fait dire
qu'il viendrait un de ces jours pour
m'entretenir de la même question;
je compte lui répondre exactement
comme vous avez répondu au 1er
ministre de S. M. I. A.
L'insurrection de quelques districts
de Vidin est complètement finie.
Des enquêtes sévères sont ordonnées
pour découvrir les coupables qui
se sont permis d'exercer des actes
de cruautés envers les Chrétiens; Les
résultats qu'on en a obtenus
jusqu'à présent démentent d'une
manière triomphante toutes
les assertions exagérées qu'il a
plu à nos amis de répendre par
tout.

Votre dévoué
Alis

VIII

83a

VIII

84a

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Imple
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 27 Août 1850

N°. 136.

Monseigneur!

Mr. le Prince de Schwarzenberg est parti, il y a trois jours, pour Salzbourg, où il aura une entrevue avec le Comte de Nesselrode qui y était attendu, et de là, ils se rendront tous les deux à Ischl, où se trouve en ce moment Sa Majesté l'Empereur d'Autriche. On suppose que toutes ces conférences se rapportent à la question allemande, dont on espère une solution d'autant plus probable, que le Grand-Duché de Mecklenbourg-Schwerin et le Duché de Brunswick viennent de se retirer de l'Union prussienne

f.

que cette retraite est un
symptôme d'autres défections
et que la Russe semble in-
cliner à transiger.

En attendant, le
Roi de Russe a choisi le
Duc d'Oldenbourg pour son
arbitre dans le différend
concernant le passage par
Mayence des troupes badoises,
en même temps que les jour-
naux ministériels de Berlin
déclarent que, par l'institu-
tion de cet arbitrage, la
Prusse n'entend pas suspendre
la dislocation des troupes
badoises dans des cantonne-
ments prussiens.

La Cour d'Autriche
a autorisé son Chargé d'Af-
faires à Londres à signer
le protocole du 2 Août qui
garantit l'intégrité de la

/.

Monarchie Danoise.

L'Empereur Nicolas est attendu à Varsovie où il sera rejoint par l'Impératrice; ce qui indique que Sa Majesté y prolongera son séjour.

Le Roi de Grèce, arrivé à Trieste le 24 de ce mois, est reparti le lendemain pour Munich; il s'y rendra par Salzbourg et s'arrêtera chemin faisant à Ischl pour rendre visite à l'Empereur d'Autriche.

VIII

85

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de Sa
Majesté Impériale le Sultan,

Vienne, le 27 Août, 1850.

Particulière.

Monseigneur,

Parmi les victimes des
derniers événements de Samos,
il en est une qui l'a certainement
mérité le moins. Je veux parler
de Mr. Jean Adamantidès, naguère
secrétaire de notre Légation à
Athènes et que mon beau-père a
envoyé à Samos dans la louable
intention d'utiliser sa capacité et
d'améliorer sa position. Malheureusement
il en a été autrement; et cet innocent,
Adamantidès, qui était si content
de son poste à Athènes, a fini par
payer les pots cassés.

Connaissant les sentiments
de justice d'un coeur aussi généreux
que celui de Votre Excellence, j'ai la
certitude qu'Elle voudra bien prendre
sous sa protection un employé
fidèle, qui met en Elle toute son

espérance ; et une recommandation de ma part à cet égard devient superflue. Je me borne seulement à attester ici que Mr. Jean Adamantidès a rempli les fonctions de premier secrétaire de Légation depuis le commencement de ma mission à Athènes, et qu'il s'en est acquitté honorablement et avec autant de dévouement que de zèle.

En me recommandant moi-même à la haute bienveillance de Votre Excellence, je suis avec le plus profond respect

Votre

VIII

86

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

le 14/2 Septembre 1850

Monsieur !

S. Ex. Arif Effendi, membre du Conseil Rhkian Adlié, vient d'être nommé par Sa Majesté Impériale le Sultan, Ambassadeur de la S. Porte à Vienne.

M. Charles Darcut, Chargé d'affaires à Berlin viendra remplir le poste de Conseiller à cette Ambassade et est remplacé à Berlin par le Prince Caradja en qualité d'Envoyé Extraordinaire.

J'aurai l'honneur de vous écrire prochainement sur l'époque de votre Départ pour revenir à Constantinople et sur vos frais de voyage.

En vous annonçant ce changement, je crois de mon Devoir de vous dire que notre Auguste Maître et son Gouvernement apprécient hautement les services que vous avez rendus à la S. Porte pendant votre séjour à Vienne et reconnaissent avec plaisir le talent, l'habileté, la prudence et la loyauté dont vous avez, une fois de plus, fait preuve

au milieu des circonstances si difficiles et si délicates, à travers desquelles nos relations avec le Cabinet Imp. d'Autriche ont dû passer dans ces derniers tems.

Je m'estime heureux, Monsieur, de me trouver l'organe officiel, pour vous exprimer la haute Satisfaction de la S. Porte et de pouvoir y ajouter mes remerciemens personnels de tout ce que vous avez fait, dans le but de faciliter ma tâche à Constantinople.

Veuillez recevoir Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Aali

87a

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Impl.e
le Sultan &a. &a. &a.

Vienne, le 3 Septembre 1850.

N.o 137.

Monseigneur!

Leurs Altesses
Impériales les Archiducs
Ferdinand-Maximilien et
Charles-Louis, frères de
Sa Majesté l'Empereur d'Au-
triche, accompagnés du géné-
ral Prince Jablonowsky
et de quelques aides de camp
et professeurs, sont partis
de 1.er de ce mois pour
Trieste où ils s'embarqueront
sur un bateau à vapeur de
l'Etat pour entreprendre
un voyage en Orient.

M.r le Prince de
Schwarzenberg, qui est de
retour à Vienne depuis trois
jours, et que j'ai vu hier,
m'a dit que les archiducs

/.

désirant profiter de leurs vacan-
ces pour voyager quelque part,
on avait jugé plus convenable,
vu la situation actuelle de
l'Allemagne et de l'Italie,
de leur faire faire une tournée
par mer, au lieu de les en-
voyer par le continent. Il
a ajouté que, comme s'était
un simple voyage d'agré-
ment, il en ignorait l'iti-
néraire, et qu'il savait seule-
ment que les Princes devaient
visiter quelques ports de la
Dalmatie et de la Grèce, et
se rendre jusqu'à Smyrne,
sans pousser toutefois jus-
qu'à Constantinople.

J'ai appris cependant d'une autre source que les Archiducs, après avoir abordé dans quelques ports de la Dalmatie, se rendront

/.

à Patras, à Navarin, à Athè-
nes et à Syra, que de là
ils iront à Smyrne, en pas-
sant par le détroit de Samos,
et qu'ensuite ils visiteront
Chios et l'île de Crète d'où
ils retourneront à Trieste.
Durant toute cette tournée
ils observeront le plus
strict incognito.

VIII

88

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan.

A. A. A.

Vienne, le 3 Septembre, 1850.

No 138

Monseigneur,

A l'occasion de l'arrivée à Trieste de quelques navires sous pavillons Valaque, Moldave et Samien, les autorités de ce port ayant élevé la question de savoir si ces pavillons devaient être traités sous le rapport du droit de tonnage sur le même pied que le pavillon National Ottoman, le ministère Impérial d'Autriche, sur mes représentations, a transmis tout récemment au Gouvernement central maritime des instructions qui, en désignant par leur nom les pays de l'Empire Ottoman qui ont un pavillon de commerce particulier, enjoignent de considérer le traitement dont jouit le pavillon National Ottoman comme également applicable à tous ces pavillons.

Je dois seulement ajouter que parmi les pavillons des pays mentionnés dans les instructions du ministère autrichien, figure aussi celui de Tunis ; ce qui, selon moi, serait un fait significatif quant aux velléités et aux prétentions du Maître de cette province.

Je suis avec le plus profond respect.

VIII

89a

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
étrangères de S. M. Impl.
le Sultan &. &. &.

Vienne, le 3 Septembre 1850.

N. 139.

Monseigneur!

Le 1er. de ce mois, jour fixé pour la convocation de la Diète réduite, étant un dimanche, c'est hier, le 2, que l'ouverture en a eu lieu.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la Prusse a répondu par un refus à l'invitation qui lui avait été adressée par le Cabinet de Vienne, à l'effet de participer à la Diète de Francfort, en même temps qu'elle a protesté contre toute prétention de rendre les décisions de cette réunion obligatoires pour les membres de la confédération qui n'y auront pas pris part. Il est à croire que les autres

/.

États de l'Union suivront,
au moins pour le moment,
la même politique. Quant
aux Duchés de Mecklembourg-
Schwerin et de Brunswick,
bien qu'ils n'aient pas encore
notifié officiellement leur
retraite de l'Union, ils n'en
sont pas moins décidés de
réaliser cette résolution.

La correspondance
échangée entre les Cabinets
de Vienne et de Berlin sur le
différend concernant le passa-
ge par Mayence des troupes
badoises et sur l'administra-
tion de la propriété de la
Confédération, vient d'être
publiée. Il en résulte que
la Cour de Prusse déclare que
le Tribunal Austrégal aura
à se prononcer seulement
sur la question du passage

/.

des troupes badoises par le rayon de la forteresse fédérale de Mayence, et nullement sur celle de la convention militaire et de la dislocation de ces troupes qui continueront à être transférées dans les garnisons prussiennes par une autre voie. On vient d'annoncer en attendant que le Grand-Duc d'Oldenbourg, que la Prusse avait choisi pour son arbitre, a refusé de se charger de cette tâche.

Pour ce qui est de la question de la propriété de la Confédération, bien que la Prusse eût été la première à proposer que l'administration en fût confiée à la commission fédérale provisoire, c'est le Cabinet de Vienne qui, tout en se refusant à ce projet, a pro-

/.

posé, à son tour, d'instituer
à cet effet avec la participa-
tion de la Prusse et des Etats
de l'Union, une commission
spéciale, au sujet de laquelle
il se réservait à s'entendre
avec les membres de la Diète
réduite, convoquée à Francfort.
La Prusse qui, en réponse, dé-
clare préférer le maintien de
la Commission fédérale provi-
soire quant à l'administration
de la propriété de la Confédé-
ration, ne s'oppose cependant
pas à la proposition de
l'Autriche, en même temps
qu'elle fait observer que, quant
à la question principale, qui
est la réorganisation définitive
de l'Allemagne, l'institution
de la Commission dont il
s'agit ne portera préjudice à
aucune des deux parties. Reste

/.

maintenant à s'entendre
sur le mode de la formation
de cette Commission.

Sa Majesté l'Empereur
est de retour ici depuis le
29 Août. On assure que dans
les conférences d'Ischl il
n'a été traité que de la question
allemande et des affaires
Danoises.

Le Roi de Grèce,
après avoir vu à Ischl
l'Empereur d'Autriche, s'est
rendu à Munich où, assure-
-t-on, il fera un séjour de
deux mois, après quoi il
retournera en Grèce.

VIII

90a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères de Sa
Majesté Impériale le Sultan,
&c. &c. &c.

Vienne le 5/17 Bre 1850.

V. S.

Particulière.

Monseigneur,

Les expressions d'approbation contenues dans la lettre particulière dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer en date du 23 Août, m'ont pénétré d'une vive reconnaissance.

Si je m'estime heureux d'avoir eu l'honneur de servir pendant nombre d'années sous les ordres d'un chef qui a acquis à tant de titres une célébrité Européenne, combien ne dois-je pas l'être, quand je vois mes faibles services être l'objet de sa bienveillante indulgence.

Dans l'impuissance de témoigner autrement ma profonde gratitude, j'adresse au ciel des prières ferventes pour la conservation des jours précieux de votre Excellence, afin que la position élevée qu'Elle occupe si dignement, devienne de plus en plus profitable à notre Empire, en même temps que je fais des voeux pour qu'Elle daigne me

amiablement et sans de longues discussions,
si M.r le Comte de Sturmer, dont la rancune est désormais impuissante,
s'avait pris à tâche de mettre en avant
des prétentions exagérées et de faire naître
successivement des difficultés, afin de
justifier sa conduite irréfléchie, en cherchant
à en rejeter la cause sur le prétendu mauvais
vouloir de notre Cabinet envers l'Autriche.

Depuis longtemps, je me proposais de
recommander à la bienveillance de votre
Excellence Ali-Effendi, un des Secrétaires de notre
Légation à Vienne. Cet estimable employé
s'acquitte de sa tâche avec autant de zèle que
de dévoûment. C'est lui qui tient la correspondance
de la Légation en langue Turque, surtout avec les
Gouverneurs des provinces limitrophes. Indépendam-
ment de ces services, il s'occupe avec assiduité
de l'étude de la langue française, dans laquelle
il a déjà fait de grands progrès. Il est d'un ca-
ractère honorable, d'une conduite exemplaire, et
il promet de devenir un employé utile pour le
service de notre auguste maître. Je manquerais
à ma conscience, si je ne signalais à Votre Excell.
le mérite et l'aptitude de ce jeune homme, et je lui serais
très reconnaissant, si Elle daignait lui faire décerner une
décoration supérieure à celle qu'il a aujourd'hui, afin qu'il
ait le même rang que Rizo Bey, notre Secrétaire de Légation à Paris.

prodiguer sa puissante protection
et cette haute bienveillance dont Elle
m'a donné des preuves si réelles et si
réitérées.

Par mon dernier respectueux rapport
N° 140, j'ai rendu à Votre Excellence un
compte sommaire de mon entretien
avec M.r le Prince de Schwarzenberg,
à la suite de la démarche du Cabinet
Britannique sur les réfugiés Hongrois.
Les observations que j'ai faites au Prince
sur ceux de Kutahié, dont la surveillance
et l'entretien doivent nécessairement
imposer à la Sublime Porte une res-
ponsabilité et une charge proportionnée
à leur nombre excessif, et principalement
sur l'inconvénient de faire durer plus
longtemps la surveillance des réfugiés
d'Alep qui, ayant embrassé la religion
Musulmane et acquis par là le droit
de nationalité en Turquie, ne pouraient
être privés de leur liberté personnelle,
ces observations, dis je, ont produit sur

l'esprit du Prince une impression
si favorable, que, s'il n'appréhendait
qu'une concession de sa part dans les
circonstances actuelles ne fût considérée
comme un effet de la démarche
du cabinet Britannique, il consentirait,
dès ce moment, à renoncer à toute
surveillance des réfugiés musulmans
d'Alep, à qui on défendrait seulement
de s'établir dans les provinces limitrophes,
et à réduire la liste des réfugiés de
Kutahié, en se bornant à l'internement
d'un petit nombre, c'est à dire des véri-
tables chefs, à condition que les autres
internés seraient expulsés du territoire
ottoman. Le Prince est accessible à
la raison; il proteste du vif intérêt qu'il
porte à l'Empire ottoman; il est
franchant, mais son langage est
empreint de la forme de la franchise.
Il me témoigne de l'amitié et semble
m'accorder une certaine confiance.
Je suis sûr que la question des réfugiés
aurait été dès le commencement arrangée

VIII

91

SUBLIME PORTE.
Ministère
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

le 18/6 Septembre 1850

Monsieur !

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en copie la note que je viens, par ordre de Sa Majesté Impériale, d'adresser à l'Internonciature Impériale d'Autriche, en réponse à celle que M. de Klezel m'a adressée au sujet des droits à percevoir de nos bâtiments marchands dans les ports autrichiens.

Notre Auguste Maître a été très-satisfait de la manière dont vous avez représenté cette affaire au cabinet Imp. de Vienne et du résultat auquel vos démarches ont abouti.

C'était une justice que notre pavillon marchand réclamait depuis longtemps; aussi le Gouvernement Impérial a-t-il été bien sensible à l'empressement avec lequel celui de S. M. I. Ap. la lui a rendue.

Veuillez donc en présenter l'expression des remerciements de la S. Porte à M. le Prince de Schwarzenberg et lui assurer en même temps que notre gouvernement considère cet acte, comme une nouvelle preuve de bon voisinage et de bonne volonté.

J'ai reçu votre rapport sur le voyage de—

L. L. A. A. I. I. les Archiducs Ferdinand et Charles.

S. M. le Sultan a appris a appris avec beaucoup de plaisir que S. M. l'Empereur a choisi une partie des Etats ottomans pour y faire voyager ses augustes frères.

Toutes les Dispositions ont été prises pour les recevoir d'une manière digne d'eux et conforme à l'incognito qu'ils veulent garder.

Recevez Monsieur l'assurance de ma haute considération.

Halil

VIII

92α

Εν Κωνσταντίνῃ τῇ 6. Ιουλίου 1888.

Φιλτάτε Ζαχαρέα.

Διά τό ἀργοπορίαν τῆς ἐπιστολῆς σου ἔχεις τό δίκαιον νά μέ ἀνατινάξῃς. Μέχρι τινός εἶχα τήν ἰδέαν νά σοῦ γράψω ὅλα ὅσα ἤθελα νά σοῦ εἴπω ἀπό προσώπου πρός πρόσωπον. Τώρα ὅμως βλέπω ὅτι ἡ ἐπιστολή θά εἶναι ἀρκετά μακρά καί ἐπειδή ἔχω καί ἄλλα πολλά νά σοῦ εἴπω, ἀφίνω τήν ἐπιστολήν καί θά σοῦ γράψω ἀπό Σμύρνης. Ἐπιστρέφω εἰς τήν Σμύρνην μετά τρεῖς ἑβδομάδας καί ἐκεῖ θά εἶμαι μέχρι τῆς 3 Αὐγούστου.

Χθές ἐπεσκέφθην τόν Κ. Ἀλ. Ραγκαβῆν καί ἐπεσκέφθην τόν Κ. Βερναρδάκην καί τόν Κ. Ἀριστοτελίδην καί τόν Κ. Ἀντωνιάδην καί τόν Κ. Ἀριστοφάνην καί τόν Κ. Ἀργυρόπουλον καί τόν Κ. Ἀναστασιάδην καί τόν Κ. Ἀθανασιάδην καί τόν Κ. Ἀθανασόπουλον καί τόν Κ. Ἀναστασόπουλον

Monsieur
Monsieur Xénophon Kastellanus
à l'Ambassade Ottomane
à Vienne.

Par Mr. Spyridion
Comte Xénophon Kasteliano
Ci. dev. Ottomanischen Gesandtschafts
in Wien.

VIII

93

Boyadji-Kuy, ce 2/9 7bre 1850.

Monsieur,

J'ai reçu par le dernier courrier de Vienne la dépêche que vous m'avez adressée en date du 10 septembre 1850 au sujet de la conversation que vous avez eue avec M. le Pr. de Schwarzenberg sur une communication de M. Magenis concernant les internés de Kutahia.

Vous savez, Monsieur, que la surveillance que nous nous sommes engagés à exercer sur ces internés impose à la S. Porte une responsabilité et des charges assez lourdes pour qu'elle désire ardemment de s'en débarrasser le plutôt possible. Le gouvernement du Sultan ne fait point un mystère de ce désir. Nous en avons parlé souvent à M. de Kisseleff lui-même, et toutes les fois que les représentans des autres puissances nous ont questionné sur l'époque où nous comptions mettre un terme à cet état de choses, nous leur avons manifesté le même désir.

à Monsieur
Monsieur Musurus

Nous avons ajouté, en outre, que malgré les grandes difficultés de cette situation, la loyauté de la Sub. Porte ne lui permettait pas de s'en défaire avant d'avoir rempli toutes les conditions de sa dernière note officielle, et que nous serions charmés, si l'autriche pouvait se déterminer ou si on pouvait la déterminer à en finir dès à présent.

Chercher à se tirer d'une position pareille est tellement naturel que nous n'avons pas même besoin d'articuler notre légitime impatience à cet égard.

Je profite donc de cette occasion pour exprimer de nouveau notre ferme espoir de voir M. le Prince de Schwarzenberg nous donner une nouvelle preuve de sa bonne volonté, en contribuant à dégager les relations de nos deux Empires de cette épineuse et désagréable question.

Quant à la S. Porte, vous pouvez assurer le Cabinet Imp. de Vienne qu'Elle sera toujours fidèle aux engagemens qu'Elle a contractés par sa dite note officielle.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Adair

VIII

94a

A Son Excellence Aali Pacha
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan

Vienne, le 10 Septembre, 1850.

N.o 140

Monseigneur,

M.r Magenis, Ministre Plénipotentiaire par intérim d'Angleterre, m'a donné lecture d'une dépêche de Lord Palmerston, datée du 27 Août et conçue à peu près en ces termes:

"Je vous invite à représenter
" au Gouvernement d'Autriche que
" la Sublime Porte désire être délivrée
" de la responsabilité et de la charge
" que lui impose l'internement
" des Hongrois réfugiés dans ses États,
" mais qu'Elle voudroit que cela se fît,
" s'il étoit possible, d'accord avec le
" Gouvernement d'Autriche. Comme
" il s'est déjà écoulé un an depuis
" que ces réfugiés sont retenus sur
" le territoire Ottoman, et que la
" tranquillité se trouve rétablie en
" Hongrie, le temps est venu où la

" la Sublime Porte peut se prévaloir
" de l'offre qui lui a été faite par
" les Etats-Unis de recevoir ces réfugiés
" sur leur territoire ou des terres leur
" seraient concédées pour s'y établir
" en qualité de colons. Si, comme
" il est à espérer, le Gouvernement
" d'Autriche partageait cet avis du
" Gouvernement Britannique, une
" communication adressée à cet
" effet par le Cabinet de Vienne à
" la Sublime Porte serait considérée
" par Sa Majesté le Sultan comme
" une preuve des dispositions amicales
" de la Cour d'Autriche."

Après la lecture de cette dépêche
M^r. Mageris m'ayant demandé
si j'avais reçu moi-même des
instructions de votre Excellence dans
le même sens, je lui ai répondu
négativement.

Trois jours plus tard, j'ai

appris de Mr. Mageris que Mr.
le Prince de Schwarzenberg, à
qui il avait remis l'original
de la dépêche précitée de Lord
Palmerston pour en prendre
lecture, en avait à peine par-
couru quelques lignes qu'il la
lui avait rendue, en alléguant
qu'il ne reconnaissait pas à
l'Angleterre le droit de s'immiscer
dans une affaire qui ne concernait
que la Sublime Porte et le Gouver-
nement d'Autriche ; que, sur
l'observation de Mr. Mageris qu'il
supposait que la dépêche de Lord
Palmerston était sans doute la
conséquence d'une démarche de
la Sublime Porte auprès du Cabinet
de Londres, le Prince avait répondu
qu'il n'y croyait pas ; et que, Mr
Mageris ayant fini par lui
lire toute la dépêche, le Prince

avait persisté à se retrancher
derrière l'allégation que l'angle-
terre n'avait aucun droit de
s'immiscer dans cette affaire.

Comme j'ai l'habitude
de voir régulièrement le Prince
la veille du départ de la Poste,
je me suis présenté hier chez
lui. Dès que je me suis assis, il
m'a rendu un compte détaillé
de tout ce qui s'était passé entre
lui et Mr. Magonis, en ajoutant
que les relations entre les deux
Gouvernements ayant été
reprises et continuant à devenir
de plus en plus amicales, l'inter-
vention d'une tierce Puissance
était aussi superflue qu'inad-
missible ; qu'il ne pouvait jamais
croire que la démarche de l'angle-
terre eût été provoquée par la
Sublime Porte Elle-même, et que
Votre ~~Votre~~ Excellence n'avait rien

dit à ce sujet à M.r de Kletzl.

J'ai répondu au Prince que je n'avais pas non plus reçu d'instructions de votre Excellence à cet égard, tout en lui faisant observer que la Sublime Porte devait sans doute désirer de voir cesser la responsabilité et la charge que lui imposent l'internement et la surveillance d'un si grand nombre d'individus, et qu'elle serait naturellement satisfaite, si le Cabinet de Vienne lui annonçait l'acceptation de l'offre des Etats Unis.

Le Prince m'a répliqué qu'il savait bien que l'internement et la surveillance de ces individus n'était certes pas une chose agréable; mais qu'il lui paraissait impossible qu'à peine les relations rétablies, la Sublime Porte voulût susciter des embarras à l'Autriche;

que la Hongrie était bien loin
de jouir de la tranquillité désirable
malgré les efforts du gouverne-
ment pour atteindre ce but;
qu'accepter l'offre des États-Unis,
ce serait consentir à la mise
en liberté des réfugiés, ce serait
offrir à Kossuth l'occasion de
se rendre à Londres; qu'en un
mot, le Gouvernement d'Autriche
n'y consentirait point. Il m'a
engagé enfin à répéter à
Votre Excellence ce qu'il m'avait
déjà dit à une autre occasion,
c'est-à-dire que la conduite que la
S. Porte suivrait à l'égard des réfugiés
de Kutahié, serait la preuve la
seule positive de ses sentiments
d'amitié sincère envers l'Autriche,
et la seule propre à resserrer de
plus en plus et à cimenter les
liens d'intimité qui doivent unir
les deux Empires.

Je suis avec le plus profond respect

A S. E. Aalé Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Imple.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 10 Septembre 1850.

N°. 141.

Monseigneur!

La Diète de Francfort a nommé deux comités chargés, l'un de soumettre un rapport sur le Traité de paix conclu entre la Prusse, agissant au nom de la Confédération, et le Danemark, et l'autre d'examiner la question concernant la commission à instituer pour l'administration de la propriété fédérale. En attendant, la Bavière, la Saxe et le Hanovre, ainsi que quelques autres Etats représentés à la Diète, dans l'intention sans doute d'entraver toute entente

-/.

de l'Autriche et de la Prusse
qui aurait pour but de se
partager entre elles une in-
fluence exclusive sur les
affaires de l'Allemagne, se
prononcent contre l'institu-
tion d'une commission
mixte pour l'administra-
tion de la propriété fédérale,
comme étant incompatible
avec le droit sur lequel est
fondée l'existence de la
Diète et comme de nature
à contrarier et à neutraliser
les décisions et l'Autorité de
ce pouvoir.

L'Autriche persis-
te à refuser son assentiment
aux conférences libres que la
Prusse propose de substituer
à la Diète réduite.

On ne parle plus
du Tribunal d'arbitres appelé

à résoudre le différend concernant le passage par Mayence des troupes badoises, et il semblerait que cette question est abandonnée.

On m'a assuré que dans les conférences d'Ischl, il avait été aussi question du successeur au trône hellénique. On a déjà dit que le voyage du Roi de Grèce avait pour but principal d'obtenir l'abdication de son frère, le Prince Luitpold, qui, d'après le Traité de Londres de 1832, est l'héritier présomptif du trône de Grèce, et la reconnaissance d'un successeur qui, conformément à l'article 40 de la Constitution hellénique, devrait professer la religion grecque. On a même parlé du Prince

./.

Elimar, second fils du Grand-Duc d'Oldenbourg et frère de la Reine de Grèce comme désigné par le Roi Othon pour son successeur.

Les journaux de France prétendent que Mr. La Hitte aurait remis aux Cabinets de Londres et de St. Pétersbourg une note relative à la question de la succession en Grèce, par laquelle il proposerait que cette question fut résolue par une conférence qui se tiendrait à Paris. En attendant on annonce le prochain départ du Roi Othon pour cette dernière Capitale.

A l'occasion de leur entrevue à Ischl, l'Empereur d'Autriche a conféré au Roi de Grèce l'ordre de la Toison d'Or.

Sa Majesté l'Empe-

/.

reur d'Autriche est parti
avant hier pour la Bohême,
où il passera en revue le
corps d'armée commandé
par d'Archiduc Albert.

Le Comte de
Médem a quitté Vienne
le 6 de ce mois, après avoir
remis ses lettres de rappel.
Il est remplacé par le Ba-
ron de Meyendorff, dernière-
ment Envoyé de Russie à
Berlin, et qui se trouve déjà
ici depuis quelques jours.

Le Comte de Nesselrode a
passé par Vienne dans la
soirée du 2, pour se rendre
à Varsovie; il s'est arrêté
ici à peine trois heures.

Le général Haynau
a été fortement maltraité
par la populace d'un des
quartiers de Londres et n'a

./.

dû son salut qu'à l'inter-
vention de la police.

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Imple
le Sultan &c. &c. &c.

Monseigneur.

Vienne, le 17 Septembre 1850

N°. 142.

La question allemande chôme pour le moment. L'incident qui préoccupe assez vivement les esprits est l'état d'anarchie et d'effervescence où se trouve jeté l'Electorat de Hesse, par suite de l'établissement de l'état de siége dans toute l'étendue de ce pays, et des mesures de rigueur adoptées par le Ministère à l'effet de prélever les impôts en dépit du refus des Chambres qu'on a dû dissoudre. L'Electeur a jugé sage de se rendre avec deux

/.

de ses Ministres à Hanovre et de là à Cologne, afin de se soustraire aux éventualités d'un mouvement populaire. Le Ministre Président du Conseil, Mr. de Hassenpflug, a transféré la résidence du Gouvernement central de l'Electorat de Cassel à Bockenheim; dès que le Gouvernement prussien en a eu avis, il a donné l'ordre à ses troupes cantonnées dans cette dernière ville de s'en éloigner aussitôt. L'Autriche semble disposée à appuyer dans cette crise le Ministère Hassenpflug. Un corps de troupes bavaroise se trouve concentré sur les frontières de l'Electorat; on assure cependant que c'est au

/.

Gouvernement Hanovrien que l'Electeur s'est adressé pour demander, au besoin, une intervention armée ; mais il est à douter si une telle intervention pourrait s'effectuer, sans donner de l'ombrage à la Prusse, qui voudrait, peut-être, tirer parti de cet embarras de l'Electeur, dont la retraite de l'Union prussienne lui a attiré l'animosité du Cabinet de Berlin.

La Diète de Francfort médite en ce moment un projet de Constitution pour la Confédération Germanique, basée sur l'admission de l'Autriche avec tous ses Etats, sur l'exercice alternatif de la Présidence

./.

par l'Autriche et la Prusse et
sur un Parlement composés
de Députés délégués par les
corps représentatifs de chaque
Etat confédéré.

Les ratifications du
Traité de paix ont été échangées
entre le Danemark et les différ-
rents Etats de l'Union prussien-
ne, chacun séparément, sans
que par l'accomplissement de
cette forme, le Danemark ait
reconnu l'existence légale de
l'Union; d'ailleurs, la ratifi-
cation au nom de la confédé-
ration se fera par la Diète
de Francfort. En attendant,
les hostilités dans le Schleswig
continuent; une rencontre
sérieuse entre les deux armées
a eu lieu, mais sans aucun
résultat quelconque.

/.

Le Gouvernement Autrichien a promulgué le Statut d'organisation civile de la Hongrie. En vertu de cette loi, qui divise ce Royaume en cinq Districts, subdivisés en Comitats, cesse d'être en vigueur celle qui assignait provisoirement aux autorités militaires en Hongrie une juridiction civile. Du reste, cette loi ne diffère pas essentiellement des statuts constitutionnels des autres Etats de la couronne. Un Lieutenant de l'Empereur résidera à Pesth comme Gouverneur-général.

A son arrivée à Hanovre, le général Haynau y a été l'objet d'un charivari populaire, à la

./.

suite duquel il a quitté cette
ville pour retourner à Vien-
ne, où il est arrivé dans la
journée d'hier.

VIII

97α

Ἐν Κωνσταντινουπόλει τῇ 20 Μαΐου 50.

Εὐγενέστατε,

Ἐνσυνέχεια καὶ μετὰ βαθυτάτης εὐγνωμοσύνης ἔφαγον τὸ αὐτὸ 15 ἡμέρας ἔγγραφον τῆς Υ. Ἐξοχότητος δι' ὃ εὐχαριστήθην νὰ μοὶ ἀναγγείλῃς ἂν ἔφθασεν τὸ δῶρον τῆς Εὐτοίας σου τὸν ὁποῖον ἐπροφάσισα διὰ ἐξυπηρέτησιν σου.

Ἡ Υ. Ἐξοχότης ἐν τῇ δικαιοσύνῃ σὺ εὐδοκίᾳ αὐτῆς χαρίσασα τὸ μέγα αὐτὸν ὄνειρον μοὶ ἔφερε τὸ ὄνειρον μεταξὺ ἀπὸ τόσας ἀγωνίας, ἀπὸ θλίψεις καὶ ἀνάγκας διὰ τὸ ὁποῖον ἐπαρακάλεσα τὸ διάζυγμα ἐντελῶς μετὰ τῆς ἐξ ἀβάσεως ἀναχωρήσεως μου, ἀπὸ ὁμογενεῖς σου διὰ τὰ παραπτώματα αὐτῶν μεταξὺ ἀπὸ θλιβερὰ αἰσθήματα εὐχαριστῶ νὰ ἐπιστρέψῃ ὁλοι ἔξω ὅμως νὰ σταθῶ στρατιώτης τῆς δόξης σου.

Ἐν τούτοις μετὰ δὲν σταματῶ τὸν γράψιμόν μου πρὸς Σένα, ἡ Α. Υ. ὁ ἐπιτρόπος τοῦ Ἐθνάρχου νὰ σταλῇ ἐνὸς τῶν ἐπιλοίπων θεριστῶν διεθνεστάτου ἐδίνοντο τὸ λογαριασμόν

εσωτερικό διευκρίνιση της χάρτας, διότι δεν δέχεται της ν' ανακτήσουν δικαιώματα της δεν σημειώνει τη καυτερική χάρτα δε έχουν της οδηγούσης μου για να ζωντανέψω τα δικαιώματα το σημειωμένο δικό της μπορεί δεν ζωντανέψει για να εξαιρέσει δεν βαθμίδα δικαιώματα δεν τη σε διαγραφή γραφείων ανάγκης της ν. εξοχάδης θα κανονίσουμε μ' αυτό δικό εγώ, δεν ν. εξοχάδης, δεν δικαιώματα δεν τη ν. εξοχάδης, δεν δικαιώματα δεν τη ν. εξοχάδης, δεν δικαιώματα δεν τη ν. εξοχάδης δεν τη δικαιώματα δεν τη ν. εξοχάδης δεν τη δικαιώματα δεν τη ν. εξοχάδης δεν τη

αμπαλάζ μα θέλω ν' πάγω σε, σ'μπρούν αλλοίμονο
θα' πεθάνω.

Εδώ τ' Βερσαλλίου δεν πάρχω, πουθενά δεν τ' αξίζει
ο ν'μφιθέατρος αχρείαστος πλούσιος να σκοτώνεται
εν Βίεννη, πέρσι και τ' περσινά, είναι μ' μένα
ως και χαλασμένος. Παραπάνω απ' όλους
θα τ' παραδώσω, τ' αμπρούν, σταμάτησε δεν θέλει
ότι με τρόπο τ' σκοτώθηκε εν Βίεννη, μ' τ' αλλο
μου τ' παλαμάρι βγάλαν τ' λογαριασμό.
Όση τ' απ' όλα, έμεινε ότι ο Παρίσι πάντοτε
απ Βιέννη δεν εξαφανίζει τ' μπρος μου ένα
ο οποίο ο νέος δεν μ' παρέχει, μ' αστράφτει τ'
παλιά η ίδια μάτια τ' οποία βάζει όλο
όλη απ' παραγιαλίσι, δεν δείχνει πάντοτε όλους
όλη τ' δεν δείχνει μ' απλησία αστραπές. απ'
παραπάνω τ' έμεινε πολύ νέος σε μ' θα
όλοι το Παρίσι. ο Καρόλος πέθανε
απ' Βιέννη, όλη αστράφτει τ' σκοτώνεται

[illegible] ... [illegible]

Σε χαιρετώ

Αι. Βλαχάκης

Σε 20 Σεπτεμβρ. 1870

[illegible]

A S.E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S.M. Imple
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 24 Septembre 1850

N. 143.

Monseigneur!

Il n'y a presque rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence par mon précédent respectueux rapport au sujet des affaires de l'Allemagne.

L'Electeur de Hesse, arrivé à Francfort, s'est établi à Wilhelmsbad, à peu de distance de cette ville, où il possède un château, et où s'est transféré également le gouvernement électoral, le choix de Bockenheim, comme siége du gouvernement ayant été abandonné en l'absence des locaux nécessaires pour l'installation des différents

J.

mort de Louis Philippe la
Cour de Vienne a pris le
deuil pour douze jours.

ministères. L'agitation continue dans l'Electorat, sans avoir cependant amené un désordre matériel de la part du peuple qui se borne à opposer une resistance passive.

Bien que l'Autriche se soit refusée à consentir aux conférences libres proposées par la Prusse, il semble que les deux Cabinets cherchent à s'entendre par une voie officieuse sur le moyen de résoudre l'ensemble de la question germanique, de manière à concilier leurs intérêts réciproques, en même temps que ceux des autres Etats les plus importants de l'Allemagne, sauf à faire sanctionner une telle en-

/.

tente par la totalité des mem-
bres de la Confédération, soit
moyennant des conférences
libres, soit dans le sein de
la Diète de Francfort, à laquel-
le, dans ce cas, la Russie pour-
rait participer avec ses adhé-
rents. Aussi, ne serait-il
pas impossible, qu'on parvînt
à quelque rapprochement vers
l'époque où doit expirer le
provisoire de l'Union.

L'Empereur d'Au-
triche est de retour depuis
environ une semaine; on
assure que Sa Majesté est
sur le point de partir pour
le Vorarlberg, où Elle doit ins-
pecter le corps d'armée qui
y est stationné, et que son
absence de la Capitale sera
de très courte durée.

A l'occasion de la

./.

Εἰ κατοίκησε ἐν Σκοτεινῷ τόπῳ

φῶς μέγα.

Διὰ τὸ νεοελληνικὸ τονισμὸ ὁ ὕφος ὀρθῶς μὲ
κυρτὸ τόνο ἐν σχέσει πρὸς ἐμπροσθὲν ὁ τόνος. ἐγὼ ἀλ-
λιῶς διὰ ἐμένα γεύομαι.

ὁ ἀπροσδιόριστος διὰ αὐτόχρονα χωρὶς διὰ πολὺ δόλιος
ἐν εἶναι τόνο ἀναγκαῖο διὰ μὲ μορφὴ ἐπόδοσης ἀδιάφ-
ορος κανονικὸ διὰ ἔδωσε χωρὶς, ἐπειδὴ ἐγὼ ἀλλάζω ἐν
λέγω ἐνεργητικὸ ἐνεργητικὸ. ἐλλοῦν ἐπιτρεπόμενο
ἀπὸ ὅτι ὁ Κωνσταντῖνος /Σκαρίμπας γοκιζόμενος/ ἔχει γε-
γὸς ἕνα ἀρχεῖο τὸ ναυτικὸ Σταρέτο ἐγὼ ἐπιτρέ-
πεται ὅτι ἀφῆ ἐδῶ ὁ Κωνσταντῖνος ἐκεῖ να μὴ ἀλλάζει
ἐγὼ νὰ ἐκφέρῃ ὅτι διαλογίζεται χωρὶς ν. πόρτα
νὰ μιλῶν καὶ λογικὸ τὸ πρόσωπο. —
ὁ ἀρχαῖος τονισμὸς μὲ τὸ αἰτιατ., ὅπως θὰ
ἀφαιρεῖται τὸ Σκοτεινὸ ὄχι μέρος, ἐφαίνεται ἀφέ-
ρεια. ταχυδρ. ἐγὼ ὁ ἐπιστέλλει τὸ ναυτικὸ Σταρέτο ἀφ-
ρεια χωρὶς χωρὶς ὀφειλόμενο. — ὁ Κωνσταντῖνος, ἀφοῦ ὁ
ἀδελφὸς τὸ Σκοτεινὸ ἐπέστειλε ἐδῶ. —
ὁ Κ. Κύριος ἐπαφεσκανδαλισμένος διὰ ἐμένα.
ὁ ὑφηγητὴς Σκοτεινὸ ἐπιδεικνύεται διὰ τὸ βόσκει —

Monsieur
Monsieur Xénophon Kastellanus
à l'Ambassade Ottomane.
à Vienne
Par la voie Française
Par Ratisbonne Regensburg
Et par Allemagne Frankenthal
Et par Mannheim
in Mainz.



Ὅτι τὸ ἐλάδι τὸ ἀποσταλὲν ἀφ' ἡμῶν διὰ τὸν Κιαχιὰν
τοῦ βεζύρου ἦλθε ἐπιτήδειον, τὸ κυβέρνημα τὸ ἐδῶ
τὸ ἐστοχάσθη ἀναγκαῖον ἀπάνω εἰς ἄλλα
ἀγγλικὰ ἀγοράσματα ἀκόμη νὰ τὸν ἐπαραγγείλουν. —

Λίρας ὁλλ. ὁ 11. 17. 13. 65. 65. 13. 21. χίλ. 12. 65. 27. 36
92. 22. τὰ 62. 23. 39. 27. 65. 80. 17. 13. 80. 16. ἐμαν-
αὐτὸ ἀπάνω ὁ βεζυρλὲς βέης, ἐφοὺ ἐσὺ τὸν τὸ ἔστειλες
δὲν ἤτανε ἀκόμη χάσιγε ἀπὸ τὰ πολλὰ, τὰ ὁποῖα
δὰ νὰ ἀγοράσουν ἄλλα ἀπὸ τὸν βεζύρη τὴν ὥρα τὸν ἔστει-
γαν, ὅτι θὰ ἤτανε βέλτιο, ἐπαραγγελὲς πάλι τὸ Καπουδὰν
βεζιρλὲς ἐπιχοτὲς, πάλι τὸ Καδόγλου, Καρὶ βέης. —

Τὸ σπαδὶ μὲ τὰ β. γ. τὸ παλτὸ καλὸ ἀπανωχάρι
ἐπάνω τὴν τὸ 2. πάλιμο τὰ δ. ἐ. τὸ σπαδὶ κοφ.
πιστόλια τὰ καμπύλα ἀκόμη χρυσᾶ δ. ἐ. τὰ ἐβ
κιοσκοφὲ, χρυσὰ ἐμπ. κιοσὰ τὴν θηκάρι τὸν. —

τὰ ἐνδύματα χρυσοκέντητα ἀπὸ τὸ ἐμπρὸς μέρος
αὐτὸ. ἄλλος τὸ παλτὸ χάσιγε, τὴν τὸ κορέσι
ὁ βασὸς τὸ ἀσπρὸ. καμμὰ λιγοστὰ χρυσὰ τὰ
χρυσᾶ μερικὰ ἀπὸ τὰ πάλιμα χρυσὰ χρ. ἀσπρὰ
τὰ χρυσοκόκκινα τὴν ὥρα ὁ βεζ. —

(και εξακολουθεί πάντα νοσταλγικά προσανατ.

Ήμουν λίγες μέρες στο Παρίσι με τον φίλο μου
και σκοπεύαμε να πάμε μαζί, κι παρ' ότι ο καιρός δεν
ήταν καθόλου καλός, κι εγώ δεν είχα καθόλου
(και δεν είχα χρήματα) κι αποφασίσαμε (και Μεγάλη Δευ
ήμουν λίγο να φύγω και αποφασίσαμε (και Μεγ
Δευτέρα κι ενώ ήμουν στο τραίνο. Ήμουν πολύ
ολομόναχος και έβλεπα τα χωράφια και τα δέντρα
όπως περνούσαν κι έβλεπα τους ανθρώπους
που δούλευαν στα χωράφια κι έκανα σκέψεις
και αποφασίσαμε μέσα στο τραίνο (και Μεγάλη Δευτέρα